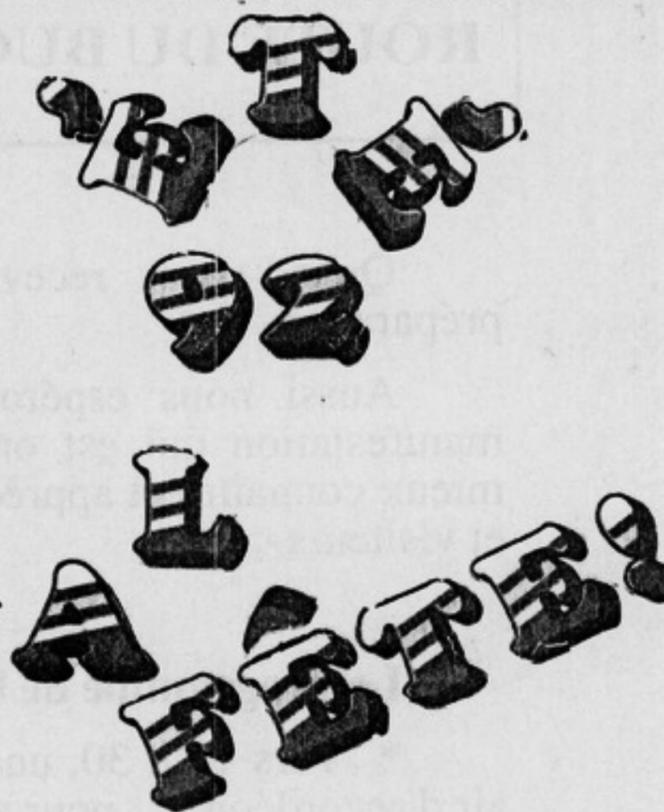


ECHOS DE LHUIS



• Bulletin Municipal •

14 JUILLET

BAL

retraite aux flambeaux

20 JUILLET

ROUTE AN

du BUGEY

tout le CANTON en FÊTE

7 AOUT

VOGUE

EXPO:

amis du parc

du bugey

patrimoine

des pays de l'ain

& le groupe historique

du canton de Lhuis

présentent

merveilles
architecturales
des monuments

de l'ain

à la mairie de
Lhuis
de 13 h à 20 h

du 25 juillet
au 10 août

1992



ROUTE DU BUGÉY : JOURNÉE du 26 JUILLET 1992

Quand vous recevrez ce bulletin, la journée du 26 Juillet sera en pleine préparation.

Aussi nous espérons que chacun d'entre nous se sent concerné par cette manifestation qui est organisée, avec toutes les communes du canton, pour faire mieux connaître et apprécier "LA ROUTE DU BUGÉY" qui amène chez nous amis et visiteurs.

Le programme de la journée est le suivant :

* Vers 10 h 30, une caravane officielle quittera la place de LHUIS sur un petit air d'accordéon ... pour aller visiter chaque commune.

* Les touristes éventuels pourront à leur gré, dès la fin de la matinée, parcourir les villages suivant un itinéraire à leur goût et profiter d'un choix varié : expositions, visites de musées, jeux, dégustations ... dont ils trouveront le programme dans les tracts abondamment distribués.

* A LHUIS nous pourrons proposer l'exposition "MERVEILLES DES MONUMENTS de l'AIN" préparée par la Société Historique, la visite guidée de l'église et du village, les visites de l'élevage d'escargots et de la poterie.

Nous aimerions que les jeunes organisent un jeu sur la place du champ de foire (par exemple un jeu d'adresse - tir, fléchettes, quilles - ou un concours de ping-pong)

* Un GRAND JEU DE QUESTIONS se met au point pour inciter les visiteurs à parcourir tout le canton :

- l'inscription à ce jeu (10 francs) sera possible dans toutes les communes
- les concurrents auront rendez-vous à GROSLEE à 18 h 15
- une sélection sera faite en fonction des villages visités et par éliminatoires pour retenir un maximum de 20 finalistes
- l'épreuve finale aura lieu en public, les candidats devant répondre à des questions d'ordre général ou portant sur des thèmes régionaux
- des lots de récompense (repas, maroquinerie, vins, productions locales, ...) seront attribués à tous les finalistes

* Pour clore la journée un grand repas sera servi sous chapiteau, dressé sur le terrain de rugby :

- l'Echo du Nant se fera entendre "en apéritif" pour le plaisir de tous
- au cours de la soirée, quelques intermèdes musicaux donneront à ce repas, servi dans la tradition bugiste, un caractère de gaîté et de convivialité
- la participation au repas est de 80 francs, et il est nécessaire de se faire inscrire au S.I. de LHUIS avant le 20 Juillet 1992.

.....
: **CONSEIL MUNICIPAL:** :
: **SéANCE DU 27 / 05 / 1992:** :
:

PRESENTS: 11 EXCUSES: CATCEL Christian ; GUILLERMIN Gilles .

1er point: VOTE DU COMPTE DE GESTION 1991.
=====

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte de Gestion pour l'exercice budgétaire 1991 présenté par la Perception.

Les opérations comptables étant conformes au Compte Administratif communal voté en Mars 91, le Compte de Gestion est adopté.

2ème point: COURRIERS DIVERS.
=====

Le Conseil prend note des remerciements pour la subvention allouée de:
L' ECHO DU NANT et de L' ECOLE DE MUSIQUE.

Le Conseil Municipal se félicite du succès de l' Opération brioches au profit de l' enfance inadaptée et remercie vivement la population pour son accueil et sa générosité.

Cette opération se solde par les résultats suivants:

Recette brute: 11 989 F

Dépenses : 1 659 F

Recette nette: 10 330 F versés à l' A.D.A.P.E.I.

3ème point: RESTAURANT DE " LA TOUR ".
=====

La gérance se trouvant libre, le MAIRE et les ADJOINTS ont reçu cinq postulants à sa reprise:

- pour leur présenter l' établissement, et les conditions de son fonctionnement.

- pour un entretien personnalisé afin de cerner leurs compétences et leur projet.

A l' issue de ce travail de prospection, deux candidatures dument confirmées s' offraient au choix du Conseil Municipal.

Après délibération, ce sont MR ET MME BOULLIERE Marc et Christine qui ont été retenus.

Le Conseil Municipal a fondé son choix sur les éléments suivants:

- compétence professionnelle:

Mr Marc BOULLIERE, cuisinier diplômé et actuellement chef de cuisine, a 8 années d' expérience aux fourneaux des meilleures restaurants lyonnais.

Mme Christine BOULLIERE, employée de restaurant diplômée, présente dans son travail la même expérience.

De plus Mme BOULLIERE vient de terminer un stage long de gestion d' entreprise.

- motivation: le projet élaboré par ces deux candidats, chiffré dans le détail avec des prévisions sur 3 ans, montre leur dynamisme et leur volonté de réussir en s' en donnant tous les moyens.

- garanties financières: ces deux candidats ont accepté le contrat de gérance tel qu' il était, et ont un solide cautionnement financier.

La réouverture du restaurant est prévue le 1er JUILLET 1992.

Mr Marc BOULLIERE (25 ans) et Mme Christine BOULLIERE (24 ans) ont un enfant de deux ans et sont dans l' attente d' un heureux événement.

Le Conseil Municipal leur souhaite la bienvenue à LHUIS et une totale réussite.

=====

CONSEIL MUNICIPAL: Séance du 23/06/92.

=====

Présents: 12 Excusé: MR Félix DAVID, MAIRE pour raisons de santé.

La séance est présidée par MR Marcel BONNARD , 1er ADJOINT.

1er point: INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

La LOI relative aux conditions d' exercice des mandats locaux du 3/02/1992 a prévu une revalorisation des indemnités versées au MAIRE et aux ADJOINTS et un nouveau mode de répartition.

Le Conseil Municipal doit donc prendre une nouvelle délibération, conforme aux termes de cette loi, pour que les indemnités puissent être versées pour le reste de l' année en cours.

Sur proposition du MAIRE et des adjoints, et pour conserver l' équilibre du budget, dans l' attente des dotations compensatrices prévues par la loi, le Conseil Municipal décide de maintenir les indemnités à leur niveau actuel et vote le taux de calcul en conséquence.

2ème point: DEGREVEMENT SUR LES DIVERSES TAXES D' IMPOSITION LOCALE.

Le Conseil Municipal décide de maintenir en l' état les modalités d' établissement des bases d' imposition pour la TAXE d' HABITATION, sur le FONCIER BATI et la TAXE PROFESSIONNELLE.

Considérant l' importance économique et humaine du maintien de l' activité agricole pour la commune, et compte tenue des dispositions similaires existant pour les entreprises industrielles (Taxe Professionnelle), Il décide d' accorder une réponse favorable aux organisations syndicales des Jeunes Agriculteurs, en votant le dégrèvement de la Taxe Foncière sur le Non Bâti en faveur des jeunes agriculteurs installés à compter du 01/01/1992.

3ème point:AVIS SUR LA CREATION D' UN PLAN D' EAU AU POULET.

Sollicité par la D.D.A qui délivre l' autorisation, le Conseil Municipal ne voit pas d' objection à l' établissement de ce plan d' eau qui, outre les services rendus au demandeur, peut servir de réserve incendie pour le hameau. Toutefois, il attire l' attention du service délivrant l' autorisation pour qu' il s' assure que les normes de sécurité nécessaires, à déterminer par ses soins, soient clairement notifiées au demandeur.

Celles-ci concernent les habitations situées en aval d' une part, et la protection de l' accès à partir de la voie publique d' autre part.

De plus cet avis ne saurait engager la Commune vis à vis du droit des tiers quant à l' utilisation de l' eau de la source alimentant le bassin.

4ème point:AUTORISATION POUR L' UTILISATION DU TERRAIN DE RUGBY POUR LA

TENUE D' UN FORUM . (Dimanche 5/07/1992)

=====

Les organisations opposées au redémarrage de SUPERPHENIX sollicitent l' autorisation d' utiliser le stade municipal pour organiser un forum sur ce thème.

Considérant qu' en ce domaine tout point de vue doit pouvoir s' exprimer démocratiquement, Le Conseil Municipal donne son accord , sous les réserves habituelles d' un bon usage des lieux et d' une restitution en parfait état.

5ème point:VENTE DE BOIS EN FORET COMMUNALE:

----- =====

L' O.N.F propose de vendre 2 coupes de taillis sous futaie, coupes permettant l' entretien et l' amélioration de cette futaie.

Vu le résultat de l' appel d' offres : 28 250 F, le Conseil Municipal donne son accord à cette proposition.

6ème point:ACHATS ET TRAVAUX:

----- =====

Le Conseil Municipal après examen :

- décide de l' achat d' un poste de radio pour équiper un véhicule du Centre de Secours.(subvention de 30 % et récupération de T.V.A). Cet achat se substitue à celui d' un BIP prévu au budget et qui a été fourni gratuitement par le S.D.I.S.

- fixe son choix, pour le changement des volets de la classe CP/CE1 à l' Ecole Primaire , sur la proposition de SAVOIE FERMETURE : volets en aluminium pour la somme de 16 189 F.

- décide de faire établir un devis de réparation pour le véhicule communal et de faire réparer celui-ci plutôt que d' en acquérir un nouveau.

7ème point:QUESTIONS SOCIALES:

----- =====

En réponse à deux circulaires préfectorales, le Conseil Municipal décide:

- que la commune n' adhèrera pas au Fond Départemental de Solidarité Logement, mais retient le principe de l' ouverture d' un crédit au C.C.A.S pour la création d' un fond de secours d' urgence lui permettant de faire face ,sur place, à toute situation de détresse.

- d' étudier la possibilité de créer un emploi temporaire dans le cadre des Contrats Emploi-Solidarité pour permettre aux chômeurs de longue durée, en fin de droit, de renouer avec le monde du travail.

8ème point:DEMANDE D' UTILISATION D' UNE TRANCHÉE COMMUNALE POUR PASSAGE D'

----- =====

UNE CONDUITE PRIVÉE:

----- =====

Face à cette sollicitation, et après débat, le Conseil Municipal, par un vote à bulletin secret, répond négativement à cette proposition.

Résultat du vote: Votants:12 Blancs: 2 Pour : 1 Contre: 9 .

Cette réponse est motivée par le soucci de ne pas créer un précédent auquel il ne serait peut être pas possible de donner une suite favorable ailleurs.

9ème point:PROBLÈME DES ORDURES MÉNAGÈRES et DÉCHETS:

----- =====

A la demande des habitants de LA VILLE, le collecteur sera sollicité pour que ce quartier soit dans la mesure du possible, desservi comme les autres.

Les habitants de RIX reformulent avec insistance les plaintes concernant les émanations provenant de brûlages de matériaux effectués sur la commune de BRIORD.

Déjà alertée sur ce point par un précédent courrier, la municipalité de BRIORD sera à nouveau interpellée pour que cesse ces nuisances.

Après examen d' une documentation sur le recyclage des bouteilles plastiques, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour l' instant, la collecte proposée étant trop sélective pour être efficace.

10ème point:AUTORISATION DE BUVETTES.

----- =====

Interpelé à ce sujet, le Conseil Municipal précisera rapidement sa position en ce domaine, en fonction des textes de loi en vigueur.

Cette position ira dans le sens d' une interdiction de la vente d' alcool pour les manifestations ouvertes au "tout public", afin de limiter les troubles de l' ordre public et les risques d' accident pour les jeunes.

Avec la période des vacances qui approche , le club va fermer ses portes jusqu'au mois de septembre . A ce moment là nous reprendrons les réunions amicales du mercredi , espérant que de nouveaux membres nous feront l'amitié de venir se joindre à notre groupe .

Le 17 Juin dernier , nous étions invités par Madame LEFORT , directrice de la M.A.P.A. à participer à une matinée dansante avec les pensionnaires de la maison " Plein SOLEIL "

Nous nous sommes retrouvés une quinzaine de membres du Club , plus une bonne délégation du Club de Saint-Benoit , éléments dynamiques qui se sont dépensés tout au cours de la réunion pour aider à une bonne animation .

L'orchestre était formé des " Grands Jeunes " de l'école de musique qui ont joué avec talent et entrain pour le plus grand plaisir des danseurs qui retrouvaient leurs jambes de 20 ans et pour les spectateurs et auditeurs heureux de cet intermède musical . Il était également permis de se restaurer et d'apprécier la bonne pâtisserie de la maison .

Ainsi nous pensons que pensionnaires et visiteurs sont satisfaits de cette initiative de l'administration de la M.A.P.A. qui pourra peut-être se renouveler , afin que ces nouveaux habitants de LHUIS se sentent intégrer dans la vie du village .

Merci à tous , merci aux musiciens , bon été et à bientôt

S.ROUX

RESTAURANT - HOTEL - BAR

LA TOUR DE LHUIS

Marc Bouillère

Chef de Cuisine

Terrasse Ombragée - Jeux de Boules - Jeux d'Enfants



du
Canton de Lhuis

La population de nos campagnes est tenue à l'écart de certaines manifestations culturelles, loin des villes ou bourgades importantes; il n'est pas toujours aisé de se déplacer, c'est ce que nous constatons dans notre contrée; voilà une question peut-être naïve, que se pose le groupe historique du canton de LHUIS : pourquoi ne pas organiser ce genre de manifestation au chef lieu de canton.

Cette année nous proposons donc de montrer au public une exposition sur les merveilles des monuments de l'Ain dans la salle polyvalente de LHUIS. Il sera montré des photographies en couleur et en noir et blanc, photos grand format offrant un panorama plus complet possible de l'architecture monumentale de l'Ain.

Ce patrimoine doit être pris en main par les habitants eux-mêmes; la présentation de cette exposition dans notre région suscitera des réflexes nouveaux de la part du public, telles sont les motivations de notre action de sensibilisation que nous proposons depuis plusieurs années.

Nous serons amenés, dans quelque temps, à construire un tourisme culturel, c'est à dire historique et archéologique, qui prend un développement important dont notre région n'a que peu profité jusqu'à présent.

Ce tourisme culturel se concentre actuellement à quelques points privilégiés du département, mais ne donne qu'une faible idée de la place du tourisme culturel qu'il doit occuper dans l'économie départementale.

Voici le panorama de cette exposition :

- Architecture religieuse (églises - chapelles - calvaires - chartreuses)
- Architecture militaire (châteaux forts - fortifications)
- " hospitalière (apothicairerie - mobilier - tableaux)
- " pré-industrielle (moulins - fours)

Cette exposition sera ouverte au public du samedi 25 juillet au lundi 10 août de 15 H à 20 H, exceptionnellement de 10 H à 20 H le dimanche 26 juillet, journée d'anniversaire de la route du BUGÉY.

Le Président

J. PEYSSON

A LHUIS salle de réunion samedi 25 juillet à 17 h 30,
Exposé de Monsieur MARTELIN : Maison forte de Varèpe -
Familles Compagnon de la Servette et de Ruffieu.



Les championnats de l'Ain par équipes se sont déroulés pendant le mois de Mai et nos deux équipes, la masculine et la féminine, ont défendu leurs chances avec énergie et talent. Il était prévisible que les résultats d'ensemble soient moyens : partie de la 4^e série, l'équipe masculine accédait pour la première fois à la seconde série et le niveau des équipes rencontrées était évidemment bien supérieur. L'équipe féminine venait d'être créée et ce fut une année de rodage et d'apprentissage.

Mais, plus important que le détail des victoires et des défaites qui est déjà connu des initiés, plus important que les très nombreuses performances personnelles réalisées au cours de ces rencontres (elles furent, je le répète, nombreuses), je tiens à vous faire part de mes réflexions, vues de l'extérieur, n'étant dans tout cela qu'un spectateur :

Ce fut une grande satisfaction de voir, à chaque rencontre se déroulant à Lhuis, un nombre important de spectateurs venir encourager nos équipes : membres du Club, d'abord, mais aussi simple visiteur du village qui se laissait vite prendre par l'intérêt du jeu. Le parking du Club était saturé et notre trésorier, avide, suggéra même l'installation de parc-mètre ! Et c'est à Lhuis seulement que l'on vit tant de spectateurs, au grand étonnement des équipes visiteuses.

Grande satisfaction de voir se créer ou s'affirmer un esprit d'équipe où, dans l'intérêt de cette équipe, chaque joueuse ou joueur était prêt à céder sa place à plus fort que lui, abandonnant le plaisir de jouer pour le seul intérêt de l'équipe toute entière.

Grande satisfaction de voir cet esprit d'équipe se continuer après les championnats : engagement des joueuses et joueurs en grand nombre dans les différents tournois individuels de la région, avec de bons résultats, mais surtout, sur la " touche ", à chaque rencontre, avec la présence de nombreux équipiers et équipières venus amicalement soutenir et encourager.

Grande satisfaction de voir cette équipe féminine, consciente des progrès à réaliser, venir chaque semaine s'entraîner sérieusement, les meilleures joueuses n'hésitant pas à faire profiter les nouvelles de leur savoir et de leur expérience.

Grande satisfaction de voir notre Club de Lhuis, parmi tous ceux visités, être le plus accueillant et le plus agréable par son cadre, l'entretien de ses abords et de ses terrains : pas de train rasant les courts, d'immeubles dominant de leurs six étages les terrains, de route ou d'auto-route les bordant, de fumées d'usines... Le Taintinet, la plaine de l'Isère, les Alpes... L'odeur saine du foin ou, de temps en temps, des champs récemment " fumassés ". Il faut quelquefois se déplacer pour réaliser la chance que l'on a sans toujours la savourer suffisamment.

Terminons ces quelques réflexions sur les équipes en voyant dans le mariage de deux membres appartenant chacun à l'une d'elles le symbole de l'entente et de la cohésion : tous nos vœux de bonheur accompagneront Agnes Daillon et François Maréchal pour leur mariage, courant Juillet. Tous nos vœux de bonheur, également, à la famille Garrigues qui quitte Lhuis, dont mère et filles ont été des membres appréciés au Club, Florence emportant dans son Sud-Ouest la coupe des jeunes de l'école de tennis qu'elle vient de remporter de haute lutte sur toutes les autres filles et, en finale, sur les garçons, en la personne de Samuel Demolliens.

Bon été... Bon Tennis...

Le président

CENTRE
de SECOURS des SAPEURS POMPIERS
Journée PORTE OUVERTE

dimanche
23
Aout

Les Sapeurs Pompiers du Centre de Secours de LHUIS, seront heureux de vous accueillir à l'occasion de l'opération "Porte Ouverte" qu'ils organiseront le dimanche 23 août après midi.

Ils se proposent de vous présenter leurs différents engins, leur matériel, les équipements spécifiques aux interventions de toutes natures et leurs différentes réalisations. Vous pourrez vous entretenir avec eux des interventions, de leur entraînement, de la formation des hommes, du recrutement etc.....

Pour agrémenter cette journée, bien que le programme ne soit pas encore arrêté, plusieurs démonstrations vous seront présentées, probablement un sauvetage par l'équipe GRIMP (groupe d'Intervention en Milieu Périlleux), une extinction de feu d'hydrocarbure à la mousse, la grande échelle du Centre de Secours de Belley, 32 mètres de haut. Vous pourrez voir aussi une exposition de photos, des films vidéo sur interventions ou manoeuvres, participer à des jeux.....

Vos Sapeurs Pompiers, espèrent que vous serez nombreux à les honorer de votre présence.

OPERATION PIN'S!.....

Depuis quelques jours les hommes du Centre de Secours vous proposent un Pin's créé spécialement pour eux par la cuivrerie de Cerdon.

Comme vous le savez l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Lhuis participe largement aux ^{frais} d'équipement du Centre de Secours, et cette opération a été lancée pour financer le renouvellement des vestes de feu en cuir. Nous sommes persuadés que vous réserverez un bon accueil à cette opération et nous vous en remercions.

Le Chef de Corps
Lt E. BUISSON

VIE MUNICIPALE:

Un coup d'oeil dans le rétroviseur !

La consultation du plus ancien registre d'ampliation des ARRÊTÉS MUNICIPAUX permet de mesurer, d'une part l'évolution de nos mentalités et de la perception de certains faits de société, et, d'autre part, de constater la permanence de certains problèmes dans la gestion municipale.

La passion de notre histoire me pousse à livrer à votre curiosité et à votre réflexion quelques exemples de ces arrêtés municipaux, révélateurs des soucis et des moeurs de nos proches aïeux.

Le premier concerne la RAGE. Il y a un siècle, c'était un problème permanent et des arrêtés semblables à celui-ci reviennent à intervalles réguliers au fil des pages du registre. Sa lecture, au delà de la froide neutralité du style administratif, montre une peur venant du fond des âges et qui n'est pas sans rappeler ce que nous pouvons ressentir aujourd'hui face à une maladie comme le SIDA...

" L'adjoint de la commune de LHUIS, informé par la rumeur publique et par la déclaration de plusieurs personnes qu'un chien atteint d'hydrophobie (rage) vient de passer dans cette commune et a mordu plusieurs chiens ...

Considérant qu'il est de l'intérêt public de prendre toutes mesures de sûreté qu'indique la prudence ...

ARRÊTE:

Art 1) Tout possesseur de chiens les tiendra enfermés jusqu'à nouvel ordre.

Art 2) Les chiens qui circuleraient accompagnés de leur maître sans être muselés de même que tous chiens errants seront abattus sur le champ par le garde champêtre commis à cet effet.

Lhuis le 29 juillet 1858.

Ces arrêtés disparaissent à partir de 1920. On peut mesurer ainsi le temps mis par la découverte de LOUIS PASTEUR (1885) pour produire son plein effet.

Le deuxième traite le problème de la circulation et se suffit à lui-même.

"Le MAIRE de la commune de LHUIS, vu l'arrêté du 29 Février 1896 sur la circulation des vélocipèdes, vu les décrets du 10 Mars 1899 et du 10 Septembre 1901 sur la circulation des automobiles,

ARRÊTE:

Art 1) La vitesse maximum des automobiles, motocyclettes et bicyclettes et autres véhicules est fixée à 12 KM à l'heure dans la traversée du bourg de LHUIS et des hameaux.

Art 2) Les contrevenants à l'article qui précède seront poursuivis conformément aux lois ci-dessus."

Lhuis le 22 Août 1912.

--- / ---

Le troisième s'inscrit sous la rubrique: AUTRES TEMPS, AUTRES MOEURS.

"Le MAIRE de la commune de LHUIS,
vu les lois des 14 et 22 Décembre 1789, des 16 et 24 Août 1799 et de
Juillet 1837,

considérant que l' autorité municipale est chargée de maintenir le bon
ordre et le respect des moeurs dans les lieux de réunion et de
divertissement publics, qu' il importe de veiller notamment à ce que les
bals publics ne dégènèrent point en assemblées tumultueuses ou licencieuses,
ARRÊTE:

.....

Art 3) Les entrepreneurs de bals devront interdire dans leur
établissement toutes danses indécentes et faire expulser toutes personnes
qui commettraient des outrages publics à la pudeur ainsi que celles en état
d' ivresse.

Art 4) A l' occasion de LA FETE DU 15 AOUT , les bals sont autorisés
mais les danses ne pourront commencer qu' à partir de 4 heures et demi de l'
après-midi et devront cesser à 8 heures du soir."

Lhuis le 14 Août 1865

De quoi laisser rêveur surtout un riverain de la PLACE !

Quant au quatrième arrêté, il est des dimanches matins, au lendemain
de bals, où on le signerait encore volontiers des deux mains.

"Le MAIRE de LHUIS,
considérant qu' il importe que les abords de la HALLE et de la MAISON
COMMUNE soient maintenus dans un constant état de propreté ,
que journallement des ordures exhalant des odeurs désagréables sont
FAITES ou déposées soit sous la halle, soit alentour de la Maison Commune,
ARRÊTE:

Art 1) Il est défendu de FAIRE ou de déposer sous la Halle et à l'
entour de la Maison Commune aucune matière pouvant exhiler de la mauvaise
odeur ou entretenir de l' humidité.

Art 2) Les contraventions seront constatées par procès verbaux et
poursuivies conformément aux lois. "

Lhuis, le 20 octobre
1869.

Pour Copie Conforme G . DEGLISE.

>>>>>> LHUIS' PIN'S MANIA... <<<<<<<<

Les Etablissements H & B DAVID avaient ouvert la voie ...
Le Tennis Club a poursuivi sur la lancée
Les Sapeurs Pompiers ont maintenant le leur ...
Ils sont tous très beaux et d' une rare qualité

QUI nous offrira la prochaine
épinglette ????????



ECOLE DE MUSIQUE

L'ECOLE de MUSIQUE remercie le nombreux public qui a assisté à leurs deux dernières manifestations.

L'AUDITION MUSICALE qui comme chaque année a présenté ses jeunes musiciens à l'orgue, accordéon, saxo, batterie avec un plus cette année: l'introduction de la "TROMPETTE"

C'est avec la collaboration de l'ECHO du NANT que l'ECOLE de MUSIQUE de LHUIS a organisé la " FETE de la MUSIQUE " ce dimanche 28 juin avec la participation des cors de chasse de LAGNIEU " LE RALLYE BUGISTE ".

A l'occasion de cette première nous adressons nos félicitations et nos remerciements à tous les musiciens qui ont contribué au succès de cette soirée.

La Présidente
C.ROULET

.....
" " " T =
" " " A =
" " " B = L' AUTOROUTE !! ??
" " " E =
" " " D =
.....

UN ESPOIR , ENFIN !

Une AUTOROUTE a une fonction première évidente: fluidifier l'écoulement du trafic routier, des poids-lourds en particulier, et le détourner des agglomérations où son intensité croissante rend la vie des riverains de plus en plus insupportable.

De ce point de vue la mise en service d'un barreau de raccordement autoroutier qui, en connectant l'A43 et l'A42, allègera la circulation sur les RN 75 et 504 est un impératif reconnu et une urgence face à ce qu'endurent les résidents de la vallée de l'Albarine et les habitants de MONTALIEU et MORESTEL entre autres...

Mais cette voie de communication passant à proximité de notre canton, et grâce aux échangeurs prévus, pourra permettre le désenclavement de notre secteur et au delà du BAS BUGÉY.

Ce désenclavement est une priorité à atteindre rapidement pour envisager un décollage économique de cette région.

Sur le plan industriel, c'est une condition sine qua non au maintien des entreprises actuellement en place et à toute nouvelle implantation.

Il justifiera l'aménagement des zones d'activités sur le bas du canton. Selon l'avant projet, celles-ci, se trouvant entre 5 à 10 KM des échangeurs les plus proches, pourront pleinement bénéficier de la dynamique économique induite par ce type d'ouvrage.

Sur le plan touristique, au moment où le flux touristique nord-européen vient toucher notre secteur, c'est aussi un moyen de l'amener à nos portes et de donner à cette activité sa véritable dimension économique.

Bien entendu, RIEN ne se fera par miracle ... S'il existe effectivement une dynamique passive inhérente à de tels ouvrages, il faudra qu'y réponde une dynamique active, de la part des élus et de la population de notre Région, sinon cela ne resterait effectivement qu'une voie de passage ...

C'est ce à quoi s'emploient les responsables du District qui voient dans la proximité de cette future Autoroute, non pas UNE chance, mais LA chance, et sûrement la dernière chance, pour notre Canton d'enrayer son dépeuplement et sa désertification.

Il n'est pas question de faire l'impasse sur les nuisances de tous ordres qu'une telle implantation entraînera inévitablement.

Veiller à en limiter les effets négatifs sera aussi un souci permanent.

Mais ne doit-il pas y avoir dans ce domaine, un effort de SOLIDARITE qui doit se manifester ?

Et nos craintes vis à vis des nuisances, limitées quand même pour le Canton de LHUIS, la colère des habitants de la région de BOURGOIN, aussi compréhensible qu'elle puisse l'être, ne devraient-elles pas se tempérer de compréhension, en pensant au sort de leurs voisins de MORESTEL ou des riverains de la 504 à ARGIS ou TENAY ?

Le « Je veux bien, mais à condition que ça ne soit pas chez moi ! » , ça ne peut mener à rien pour résoudre les problèmes qui nous sont actuellement posés.

Gérard DEGLISE.

Les cantonales ont été l'occasion de poser quelques questions aux candidats et d'ouvrir un peu le débat. Il est nécessaire d'y revenir.

Aucun doute : l'inaptitude, du grand réseau routier bordant notre région, à acheminer le trafic des poids lourds est tous les jours plus évidente.

Laissons de côté la N504, et parlons de la N75 qui relie, sous nos yeux et à nos pieds, Ambérieu et Lagnieu au bassin de Grenoble, en martyrisant jour et nuit Montalieu, Morestel, et bien d'autres. Tracée au début du 19^e siècle pour le déplacement des armées, c'est un équipement totalement périmé.

Le schéma national, dont la motivation prioritaire est le drainage maximal du trafic poids lourd -seul apte à payer ce genre d'équipement- prévoit un "barreau" entre l'A42 vers Ambérieu et l'A43 à Bourgoin : trajet court, terrain facile et accès à l'A43 en amont de la bifurcation Chambéry-Grenoble.

Tout autre tracé -franchissant le Rhône, le relief de l'Isle Crémieu et d'innombrables dénivellations et collines jusqu'au raccordement à l'autoroute de Grenoble à Burcin, plus un croisement complexe avec l'autoroute de Chambéry vers Aoste- sera incomparablement plus cher. Par un contraignant souci d'économie l'autoroute plongera donc au plus tôt vers les seuls terrains faciles de tout le tracé, au plus près du Rhône, juste en face de nos communes, dans le bassin Morestel, St-Victor, Brangues, Le Bouchage.

Un traumatisme majeur s'imposera alors à cette petite région de bocage et de villages traditionnels, une des mieux préservée par l'absence de voie longeant le Rhône.

Les aberrations du 19^e siècle lui ont, par miracle, été épargnées : serons-nous assez obscurément passéistes pour y revenir à la fin du 20^e siècle ?

Un certain colonialisme nous a déjà valu une délirante super-centrale de bande dessinée -"sans danger aucun"- mais qui aurait aussi bien pu aller abîmer encore un peu plus la zone industrielle péri-lyonnaise bordée par le même fleuve.

L'établissement d'une autoroute, quelles que soient les motivations et les efforts des paysagistes, apporte une série de contraintes définitives et permanentes : emprises, franchissements divers, bouleversement du paysage bocager et surtout la nuisance sonore, imparable, inhérente au trafic continu de nuit comme de jour des grandes liaisons.

Cette nuisance, nous la subirons de plein fouet de ce côté du Rhône à cause de notre situation en façade surélevée, notre qualité de vie en subira la conséquence définitive et nous supporterons donc les effets pervers d'un équipement dont la finalité économique -n'ayons pas d'illusions- passe loin au-dessus de nos têtes.

Naïveté fiérote d'"avoir notre autoroute avec son échangeur", pouvoir aller à Chambéry,... ou à Paris en un temps record, miroitement hypothétique d'une gare routière, peut-être génératrice d'entreprises et d'emplois à 20-30-40 kms qui achèveront de vider nos pays et de tuer nos commerces -ces "services publics" essentiels à préserver-.

Notre époque reconnaît enfin l'incalculable valeur de l'espace naturel préservé et veut veiller sur sa fragilité : au moment où le Conseil Régional décide que "le tourisme est un élément non-négligeable de l'aménagement du territoire, et de la valorisation culturelle grâce à la richesse du patrimoine", il serait incohérent de ne pas tout faire pour que ce projet de liaison, reconnu indispensable, ne soit pas réalisé au prix du sacrifice de cet avant-pays dauphinois encore intact, auquel nous sommes étroitement liés de part et d'autre de la vallée du Rhône, qui nous complète et nous a jusqu'à maintenant efficacement protégés. Une agression à l'un ne peut être qu'une atteinte à l'autre.

Si, malgré tout, le projet s'infléchissait vers notre région, il nous reviendrait d'inciter fermement les élus des deux rives à être assez clairvoyants et vigilants pour négocier le tracé le moins porteur de conséquences définitivement regrettables.

LHUIS

15 AOÛT

VENDREDI 14 :

BAL DISCO AVEC **SONO V2000**

ENTRÉE: 20 F.

SAMEDI 15 :

15 H. **BAL MUSETTE**

ENTRÉE: 20 F.

DÉMONSTRATION DE DANSES

par un couple de l'école de Danse Kentucky de Ferney-Voltaire.

22 H. **FEU D'ARTIFICE**

À LA SUITE :

BAL GRATUIT

AVEC

SONO V2000

**V
O
G
U
E**

